



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien 📑

	Cadre réservé à l'autorité cha							re ré	ser	vé à l	'auto	orité	cha	rgée de l'examen au cas par cas	
	Date de réception :												·		
	Dat	e de	réc	eptio	on : .	_	/ 25		/)4	<u> </u>	202	1		_	
	Dos	ssier	con	nple	le:		25	/) 4		202	4		_	
	N° (d'enre	egis	strer	nent	: <u></u>	-093	324F	2015	59					
	Local		1.2	ء ا ا											
	IIN	titu	ıe	au	pr	oje	ετ								
											ice, comprenant la construction neuve d'un Etablissement ercial affecté à un supermarché et 2 niveaux de sous-sols				
2	Identification du (ou des) maître(s) d'o							de	s)	ma	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)				
		coni		nh									=(3)	, u	
2.1	Per	soni		phy									=(3)	, u	
2.1				phy									- (3)	u	Prénom(s)
2.1	Per			phy									5 (3)	, u	
2.1	Per:	1	ne		ysic	Įυe								, u	
2.1	Per Nom	soni	ne	mo	ysic	Įυe									Prénom(s)
2.1	Per Nom Per	son:	ne ne	mo	ysic	Įυe									Prénom(s) Raison sociale
2.2	Per Déno	soni omina	ne ne atio	mo	ysic	Įυe									Prénom(s) Raison sociale SAS
2.1	Per Nom Per Dénd BUF N° S	soni omina FFA 5	ne ne atio	mo	ysic	Įυe			4				(5)		Prénom(s) Raison sociale
2.1	Personal Per	soni omina FFA 5 BIRET 9	ne ne atio	mo n	ysic rale	e 4	4	3	4	0	0	0	4	3	Prénom(s) Raison sociale SAS Type de société (SA, SCI)
2.1	Per Nom Per Déne BUF N° S 8	soni omina FFA 5 BIRET 9	ne ne atio	mo n	ysic rale	e 4	4	3	4	0	0	0	4		Prénom(s) Raison sociale SAS Type de société (SA, SCI)
2.1	Per Nom Per Déno BUF N° S 8 Repi	soni omina FFA 5 BIRET 9 résen	ne ne atio 64 - 0	mo n	ysic rale	e 4	4	3	4	0	0	0	4		Prénom(s) Raison sociale SAS Type de société (SA, SCI) Monsieur Prénom(s)
2.1	Per Nom Per Déno BUF N° S 8 Repi	soni omina FFA 5 BIRET 9	ne ne atio 64 - 0	mo n	ysic rale	e 4	4	3	4	0	0	0	4		Prénom(s) Raison sociale SAS Type de société (SA, SCI)

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m2 ;
	La surface plancher du projet est de 14 421m²

3.1	Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux
l et	II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

		ui	•	Non
--	--	----	---	-----

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui	•	Non
-----	---	-----

Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction neuve d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) sous la forme d'un bâtiment en R+8, occupé par un hôtel de 358 chambres, un local commercial affecté à un supermarché de 999 m² de surface de vente au RDC et 2 niveaux de sous-sols pour le stationnement.

Le projet prévoit la démolition de plusieurs bâtiments :

- Démolition totale de la parcelle KV22 (2492 m²) occupée par le supermarché Casino ;;
- Démolition totale de parcelle KV24 (3412m²)occupée par la Cité Marchande de la Buffa ;
- Démolition partielle sur la parcelle KV23 (220 m²): démolition du petit immeuble de 4 niveaux en cœur d'îlot au-dessus de l'extension de la cité marchande "La petite cité". L'ensemble des locaux occupés par la petite cité marchande seront réhabilités.
- Démolition sur la parcelle KV25 (52m2): démolition de l'appentis côté rue de la Buffa

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la construction d'un hôtel et d'un supermarché en lieu et place de la cité marchande de La Buffa et des locaux actuels du supermarché CASINO.

Si l'immeuble existant situé à l'angle du boulevard Gambetta et de la rue de la Buffa n 'est pas concerné par ces modifications, une partie de son rez-de-chaussée (dit « petite cité ») va être intégrée dans le projet (futur restaurant de l'hôtel et annexes).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévoient une phase de démolition de quatre bâtiments de 2492m², 3412m²,220m² et 52m²(décrits au 4.1), puis une phase de construction avec la relocalisation et l'agrandissement d'un supermarché et un hôtel de 358 chambres ainsi qu'un parking sur deux niveaux.

Un des principaux enjeux de la phase travaux est lié à la réalisation de terrassements relativement importants réalisés en site urbain, au sein de terrains alluvionnaires hétérogènes et parfois peu cohérents, et en présence d'une nappe d'eau souterraine permanente et peu profonde.

Une étude de sol a été réalisée et a conduit à la recommandation suivante :

il conviendra de prévoir la mise en place, préalablement à tout terrassement, d'un écran périphérique continu, de type paroi moulée ou pieux sécants, convenablement dimensionné sen tenant compte des critères habituels de stabilité mécanique et hydraulique de ce type d'ouvrage.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Deux entités seront créées : la relocalisation et l'agrandissement d'un supermarché ainsi qu'un hôtel de 358 chambres pour le groupe Motel One.

L'accès des véhicules au Nord s'effectuera par la rue Maréchal Joffre sous le futur bâtiment. Dans la venelle, dont l'élargissement est intégré au projet, seront organisées le long du bâtiment, au Nord, les livraisons du supermarché, et au Sud celles de l'hôtel.

Un parking souterrain sur 2 niveaux sera créé. Le projet proposera 114 places, réparties de la manière suivante : Pour l'hôtel : 1 place pour 120m² de surface de plancher, soit 100 places pour 11 887 m² de SDP créée. Pour le supermarché : 1 place pour 40m² de surface de plancher soit 12 places pour 1 704 m² de SDP créée.

Chaque entité possède son ou ses locaux vélos couverts et sécurisés ainsi que 46 emplacements dédiés aux 2MR, 6 places seront accessibles PMR et 7 seront équipées d'un dispositif de recharge pour véhicules éléctriques.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L	.e p	rojet	t est	sour	nis a	ı perm	is de	cons	struire	et	permis	de	demo	olır.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
	14 421m ² 114 (dont 6 PMR)

4.6 Localisation du proje	let	pro	U	dι	on	lisat	Local	4.6 I
---------------------------	-----	-----	---	----	----	-------	-------	-------

16	Localisation du projet										
4.0	Localisation du projet										
	Adresse et commune d'implantation										
	Numéro : 20 Voie : Boulevard Gambetta										
	Lieu-dit:										
	Localité : Nice										
	Code postal : 0 6 0 0 BP : Cedex :										
	Coordonées géographiques ^[1]										
	Long. : o , " Lat. : o , "										
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement										
	Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° " " "										
	Point de d'arrivée : Long. : ° ° " Lat. : ° " "										
	Communes traversées :										
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :										
	i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.										
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?										
	□ Oui ☑ Non										
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?										
	□ Oui ☑ Non										

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

		a été	auto	nt les différentes composantes de votre projet et orisé ? En cas de modification du projet, préciser les /après ».
servi chaq	fin de réunir les informations néo ces instructeurs, et vous référer ue direction régionale.	essair notam	es pou ment à	e de la zone d'implantation envisagée r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des a l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas,
				nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire. Lequel/Laquelle ?
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 3km à l'Est de la zone d'étude : il s'agit de de la ZNIEFF de type I Mont Alban Mont Boran. A 5km à l'ouest se situe la ZNIEFF de type II "le Var et ses affluents"
	En zone de montagne ?		V	
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	
	Sur le territoire d'une commune littorale ?	V		Le projet se situe dans la commune de Nice
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	V		Le 3ème Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Métropole Nice Côte d'Azur a été approuvé en juillet 2019
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?	V		Le projet se situe à proximité de plusieurs monuments historiques : l'immeuble La Rotonde, le palais Mayerbeer, la Villa Belle Epoque, la villa Masséna ainsi que l'hôtel Negresso. Le projet se situe également au sein d'un Site Patrimonial Remarquable portant sur la Promenade des Anglais et sur les quartiers situés au Nord possédant un patrimoine architectural lié au tourisme hivernal et au début du tourisme estival
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan	V		PPR incendies de forêt, PPR inondations, PPR mouvements de terrain Cimiez, PPR séisme
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			PPR incendies de forêt : approuvé le 7 février 2017 PPR inondations : approuvé le 18 avril 2011 PPR mouvements de terrain Cimiez : approuvé le 5 décembre 2008 PPR séisme : approuvé le 28 janvier 2019
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	Deux anciens sites industriels en arrêt sont identifiés au sein de l'aire d'étude : il s'agit des sociétés du garage des colonnes et Seassau et Levamis. En revanche, aucun site Basias ou Basol n'est identifié à proximité du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?	V		Le projet se situe au sein du site "Bande côtière de Nice à Théoule" inscrit à l'inventaire des sites pittoresques du département des Alpes-Maritimes par arrêté du 10 octobre 197

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	Le site le plus proche se situe à environ 2,5 km à l'Est du projet : il s'agit de la ZSC "Mont Alban - Mont Boron". Une ZPS se situe à moins de 10km à l'ouest, il s'agit du site "Basse Vallée du Var "
D'un site classé ?		V	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

ı	ncidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	V		Pendant la réalisation des travaux de terrassement, un rabattement de la nappe sera effectué à l'intérieur de l'enceinte périphérique continue par la mise en place de pompages régulièrement répartis sous toute l'emprise du chantier et potentiellement associés à des dispositifs d'assainissement des eaux d'exhaure. En phase d'exploitation, aucun prélèvement d'eau n'est prévu. Les nouveaux bâtiments seront alimentés pour tous les usages de l'eau, à partir du réseau public de distribution d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	V		idem
	Est-il excédentaire en matériaux ?	V		L'emprise du projet est actuellement entièrement bâtie. Le projet prévoit les démolitions suivantes, qui généreront un excédent de matériaux : - Démolition totale de la parcelle KV22 occupée par le supermarché Casino - Démolition totale de parcelle KV24 occupée par la Cité Marchande de la Buffa - Démolition partielle sur la parcelle KV23
	Est-il déficitaire en matériaux ?	V		Le projet consiste en la création de nouveaux bâtiments nécessitant l'apport de matérieux
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		V	

In	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	L'aire d'étude est entièrement batie, les arbres à proximité seront conservés
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		V	Une analyse simplifiée des incidences Natura 2000 a été réalisée et conclut à l'absence d'impact sur les habitats ou espèces inscrits au Formulaire Standard de Données du site. Cette analyse est jointe en annexe 7 du présent dossier.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	V		Le projet se situe en zone 4 de sismicité qualifié de « moyen »
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		~	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	V		En phase travaux, le projet engendrera un trafic modéré de véhicules de chantier. En phase exploitation, le projet engendrera des déplacements liés à la fonction des bâtiments implantés (clientèle de l'hôtel et clients du supermarché)
	Est-il source de bruit ?		V	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
uces	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuisances	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?	~		Les travaux de démolition et de terrassement seront source de vibrations
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	~		Le projet proposera des éclairages au niveau des bâtiments et des extérieurs.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	V		Le projet se situe en milieu urbanisé éclairé
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	V		Les aménagements créés seront à l'origine d'eaux usées, qui seront rejetées dans un réseau d'assainissement
	Si oui, dans quel milieu ?	~		Les eaux usées seront rejetées dans le réseau d'assainissement existant

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	V		Les aménagements créés seront à l'origine de la production d'eaux usées, qui seront rejetées dans le réseau d'assainissement
Émis	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	V		Le projet sera à l'origine d'une production de déchets de type "ménagers"et "verts".Un système de tri sera mis en place, conformément à la réglementation et à la gestion des déchets mise en place par la Métropole Nice Côte d'Azur
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	V		Le projet se situe au sein du Site Patrimonial Remarquable de la Promenade des Anglais ainsi que dans le périmètre de des abords de plusieurs monuments historiques. L'Architecte des Bâtiments de France sera consulté et ses recommandations seront prises en compte dans la conception du projet, afin de garantir une insertion architecturale et paysagère harmonieuse.
Patrimoi de vie/Pc	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		V	

.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec 'autres projets existants ou approuvés ?
Oui

	ure transfrontière ?
	□ Oui Non
	Si oui, décrivez lesquelles :
2 /	Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des
	dences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
	Une évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 est jointe en annexe . Elle conclut à l'absence d'atteinte
	significative du projet sur les espèces et les habitats naturels d'intérêt communautaires des sites Natura 2000 situés à proximité de la zone d'emprise du projet. Le projet n'aura donc pas d'incidence sur les objectifs de conservation
	de ces sites Natura 2000.
5.5	Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être
-	
	enues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur
'en	vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement
'en étu	vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
'en étu	vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement
'en étu	vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
'en étu	vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).</u>
'en étu	vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). Une note présentant plus en détail les impacts pressentis du projet et les mesures mises en œuvre en
'en étu	vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). Une note présentant plus en détail les impacts pressentis du projet et les mesures mises en œuvre en
'en étu	vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). Une note présentant plus en détail les impacts pressentis du projet et les mesures mises en œuvre en
'en étu	vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). Une note présentant plus en détail les impacts pressentis du projet et les mesures mises en œuvre en
'en étu	vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). Une note présentant plus en détail les impacts pressentis du projet et les mesures mises en œuvre en
'en étu	vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). Une note présentant plus en détail les impacts pressentis du projet et les mesures mises en œuvre en
'en étu	vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). Une note présentant plus en détail les impacts pressentis du projet et les mesures mises en œuvre en
'en étu	vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). Une note présentant plus en détail les impacts pressentis du projet et les mesures mises en œuvre en
'en étu	vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). Une note présentant plus en détail les impacts pressentis du projet et les mesures mises en œuvre en
'en étu	vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). Une note présentant plus en détail les impacts pressentis du projet et les mesures mises en œuvre en
'en étu	vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). Une note présentant plus en détail les impacts pressentis du projet et les mesures mises en œuvre en
'en étu	vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée). Une note présentant plus en détail les impacts pressentis du projet et les mesures mises en œuvre en

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans un site urbain dense au cœur de Nice, dont les bâtiments sont actuellement dégradés et partiellement à l'abandon.

Les enjeux environnementaux du projet ont été analysés en amont et ont été pris en compte dans la conception du projet. Les grands principes de la procédure d'évaluation environnementale (analyse des impacts, application de la séquence ERC) sont déjà mis en œuvre.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage a engagé plusieurs études dans le cadre du permis de construire dont une notice architecturale et une étude de sûreté et sécurité publique, dont les mesures ont été prises en compte dans le projet

Au regard de ces différents éléments, la réalisation d'une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	~
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	~
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	~
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	V

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet			
1	Annexe 5 : Note de présentation du projet	~		
2	Annexe 6 : Note d'évaluation des impacts et mesures	~		
3	Annexe 7 : Notice d'incidences Natura 2000	V		
4	Annexe 8 : Plan masse du projet	V		
5	Annexe 9 : Notice architecturale	V		

9 Engagement et signature

Fait le 2 5 0 4 2 0 2 4

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables \boxtimes

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom	
Prénom Charley	
Qualité du signataire Maître d'ouvrage	Min. Males
À Nice	

Signature du (des) demandeur(s)